

Mairie de TREMBLECOURT

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Mars 2015

Le treize mars deux mille quinze, le Conseil Municipal de Tremblecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-Jeanne CHRETIEN

Etaient présents : M Alain CHRETIEN, Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Francis COLIN, Mme Danièle JANNEL, M Etienne JEMPF, M Jérôme MICHEL, Mme Danielle NOEL, M Frédéric PATARD.

Etait excusé : M Frédéric WATY (procuration à Mme Danièle JANNEL)

Mme Béatrice CHRETIEN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil (12 février 2015) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

1/ (Délibération 05/15) Compte administratif 2014 commune et eau

Madame CHRETIEN prend la parole et présente successivement les dépenses et les recettes de chaque section (investissement et fonctionnement), de la commune et du service de l'eau.

Sous la présidence de M. Alain CHRETIEN, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 et celui du service de l'eau 2014 qui s'établissent ainsi :

COMMUNE

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2013	114 757,07			90 760,90	114 757,07	90 760,90
Opérations de l'exercice	67 870,64	186 129,22	120 147,37	160 435,95	188 018,01	346 565,17
TOTAUX (1)	182 627,71	186 129,22	120 147,37	251 196,85	302 775,08	437 326,07
<u>Résultats de clôture 2014</u>		3 501,51		131 049,48		134 550,99
Restes à réaliser (2)	7 100,00				7 100,00	-
TOTAUX CUMULES (1) + (2)	189 727,71	186 129,22	120 147,37	251 196,85	309 875,08	437 326,07
RESULTATS DEFINITIFS 2014	3 598,49			131 049,48		127 450,99

EAU

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2013		21 086,78		2 947,39		24 034,17
Opérations de l'exercice	2 342,42	5 496,92	36 213,28	26 735,39	38 555,70	32 232,31
TOTAUX (1)	2 342,42	26 583,70	36 213,28	29 682,78	38 555,70	56 266,48
Résultats de clôture 2014		24 241,28		- 6 530,50		17 710,78
Restes à réaliser (2)				-	-	-
TOTAUX CUMULES (1) + (2)	2 342,42	26 583,70	36 213,28	29 682,78	38 555,70	56 266,48
RESULTATS DEFINITIFS 2014		24 241,28	6 530,50	-		17 710,78

Détail des restes à réaliser :

 **Dépenses** : Frais liés à la révision du POS en PLU : (800 €) ; Travaux de marquage Ent. GIROD (1 200€) ; facture Viriot (5 100 €)
Total : 7 100 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de la commune et du budget de l'eau pour l'année 2014.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2/) (Délibération 06/15) Compte de gestion 2014 commune et eau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 de la commune et de l'eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 de la commune et de l'eau,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de la commune et de l'eau de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2014 de la commune et de l'eau, dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3/ (Délibération 07/15) Affectation des résultats 2014 au BP 2015 Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BP 2015 - COMMUNE	
o Section de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2014	40 288,58 €
Report de l'exercice précédent 2013	90 760,90 €
Résultat de fonctionnement cumulé	131 049,48 €
o Section d'investissement :	
Solde d'exécution 2014	118 258,58 €
Report de solde précédent 2013	-114 757,07 €
Solde d'exécution cumulé	3 501,51 €
Restes à réaliser - Dépenses	7 100,00 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
Restes à réaliser - SOLDES	-7 100,00 €
o Solde cumulé au 31/12/2014	
Excédent de la section de fonctionnement	131 049,48 €
Déficit de la section d'investissement	-3 598,49 €
TOTAL	127 450,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2015, le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

✚ Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » : 3 501,51 €
✚ Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 131 049,48 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4/ (Délibération 08/15) Affectation des résultats 2014 au BP 2015 Eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice 2014 du service de l'eau dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BP 2015 - SERVICE DE L'EAU**o Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2014	-9 477,89 €
Report de l'exercice précédent 2013	2 947,39 €
Résultat de fonctionnement cumulé	-6 530,50 €

o Section d'investissement :

Solde d'exécution 2014	3 154,50 €
Report de solde précédent 2013	21 086,78 €
Solde d'exécution cumulé	24 241,28 €
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
Restes à réaliser - SOLDES	0,00 €

o Solde cumulé au 31/12/2014

Déficit de la section de fonctionnement	-6 530,50 €
Excédent de la section d'investissement	24 241,28 €
TOTAL	17 710,78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2015 du service de l'eau, le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- Affecte en recettes d'investissement et porte sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution cumulé » pour un excédent de **24 241,28 €**
- Affecte en dépenses de fonctionnement et porte sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté » pour un déficit de **6 530,50 €**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5/ (Délibération 09/15) Subvention pour PEDAL'HAYE

L'association "Anim'Haye", dans le cadre de l'organisation de la course de voiture à pédales « PEDAL'HAYE » le 9 mai sur Tremblecourt, a sollicité auprès de la commune, une aide financière. Au vu de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Anim'Haye " une subvention de 500 euros pour le projet de course « PEDAL'HAYE » Cette dépense sera imputée au compte 6574 ;
- d'autoriser Mme le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

6/ (Délibération 10/15) Devis DSF Informatique

Le Maire rappelle que la médiathèque dispose de 8 postes informatiques destinés à l'usage des abonnés de la médiathèque, des écoles ...

Le système d'exploitation actuel (Vista) ne sera bientôt plus maintenu. La société de maintenance informatique recommande de faire évoluer la version de Windows d'au moins une partie des postes, ce

qui permettrait de ne pas avoir à changer les postes complets (matériels et système d'exploitation) en une seule fois.

Deux devis sont proposés :

- la migration des huit postes pour un montant de 1713,60 € HT
- la migration de quatre postes pour un montant de 952 € HT

Après débat, le conseil municipal accepte le second devis et autorise le maire à ratifier tout document relatif à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7/ (Délibération 11/15) Adhésion MMD 54

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide :

- D'adhérer à l'EPA
- D'approuver les statuts,
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8/ Questions diverses

Point sur les deux dernières années de consommation d'électricité.

Alain Chrétien présente l'étude qu'il a faite sur la répartition des dépenses d'électricité sur 2012 et 2013. pour les différents postes : mairie/école , salle/médiathèque , église, éclairage public.

Cette étude est la première étape d'une démarche globale visant à réduire les consommations d'énergie.

La séance est levée à 22 h 30 min